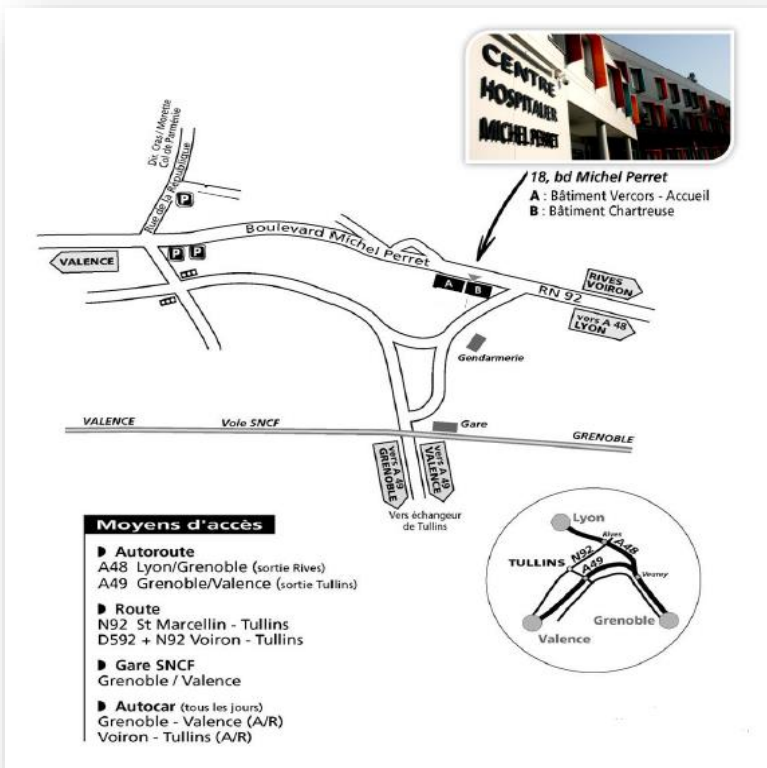


Comment faire la demande?

Lors d'une consultation auprès de votre *médecin traitant*, ou *neurochirurgien*, ou votre *médecin hospitalier*.

Durant votre hospitalisation ou après votre retour à domicile.



Nous contacter

Tél. : 04.76.07.30.29

Fax. : 04.76.07.31.98

Mail : equipemobile@ch-tullins.fr

Du Lundi au Vendredi

9h00 – 12h30

13h30 – 17h00

EDUCATION THERAPEUTIQUE

TROUBLES COGNITIFS ET COMPORTEMENTAUX SUITE A UNE LESION CEREBRALE ACQUISE

PRESENTATION DU PROGRAMME



- Programme autorisé par l'ARS 2015 -

Qu'est ce que l'éducation thérapeutique du patient?

La **loi HPST santé - Hôpital, patients, santé et territoire** du 21 juillet 2009 a introduit, par son article 84, **l'Education Thérapeutique du Patient (ETP)** pour les patients atteints de maladie chronique. Les programmes d'ETP font l'objet d'une **autorisation de l'agence régionale de santé (ARS Rhône Alpes décision n°2015/PPS/ETP/3494/38)**.

L'ETP a pour objectif d'**acquérir une meilleure connaissance** de la maladie et de **favoriser l'autonomie du patient** dans sa prise en charge.

Le programme propose des **sessions individuelles ou collectives d'éducation**.

Pour qui?

Pour les **personnes atteintes d'une lésion cérébrale** (AVC ou traumatisme crânien) **et/ou leurs proches**.

Personnes de 18 à 70 ans habitant le Centre ou Nord Isère.

Le déroulement

Rencontre avec le médecin ou l'infirmière pour **mieux comprendre vos besoins et vos attentes** vis-à-vis de l'ETP, permettant d'établir un **bilan éducatif partagé (BEP)**.

Un second entretien permet de **convenir des sessions d'apprentissage adaptées à vos besoins**, le planning des ateliers vous est remis.

Le **bilan des connaissances et compétences acquises** est fait avec la personne **à l'issue des séances**.

Les ateliers

- × **Atelier n°1** – Sensibilisation aux troubles cognitifs et comportementaux.
- × **Atelier n°2** – Fatigue et manque d'initiative
- × **Atelier n°3** – La communication
- × **Atelier n°4** – Les aidants
- × **Atelier n°5** – La mémoire
- × **Atelier n°6** – Compenser ses difficultés et mieux connaître ses droits
- × **Atelier n°7** – Mieux s'organiser

L'équipe éducative

L'équipe pluri professionnelle est coordonnée par les infirmières et les médecins. Elle se compose d'une assistante sociale, d'ergothérapeutes, d'une psychothérapeute, d'un médecin rééducateur, de neuropsychologues, d'un orthophoniste et d'une secrétaire.

L'ensemble des intervenants a reçu une formation diplômante en ETP.